

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DASES 247 Subventions (69 400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles de neuf espaces de proximité dans le cadre de leurs actions d'animation globale et du dispositif ville, vie, vacances.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2512-1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Paris et l'Etat pour la période 2015-2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame La Maire de Paris propose l'attribution de financements au titre de l'année 2019, dans le cadre d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2019-2021, à neuf espaces de proximité dans le cadre de leurs actions d'animation globale et du dispositif ville, vie, vacances, pour un montant total de 69 400 euros ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement, en date du 31 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement, en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement, en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement, en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement, en date du 5 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20^e arrondissement, en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSEL, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association ARC – Les Équipes d'amitié, 8 rue Budé (4^e), un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 15 février 2019, dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'animation globale dans le 10^e

arrondissement. La subvention est fixée à 5 000 euros, au titre de l'exercice 2019 (numéro simpa : 20846, dossier n° 2019_09675).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec à l'Association du Quartier Saint Bernard, 16 rue Charles Delescluze (11e), un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 1^{er} mars 2019, dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'animation globale dans le 11^e arrondissement. La subvention est fixée à 2 000 euros, au titre de l'exercice 2019 (numéro simpa : 17562, dossier n° 2019_09676).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec à l'association Réel Symbolique Imaginaire – La Ressource, 45 rue Berzelius (17e), un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 21 février 2019, dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'animation globale dans le 17^e arrondissement. La subvention est fixée à 15 300 euros, au titre de l'exercice 2019 (numéro simpa : 5101, dossier n° 2019_09677).

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec à l'association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire - ADOS, 24/30 rue Polonceau (18e), un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 21 février 2019, dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'animation globale dans le 18^e arrondissement. La subvention est fixée à 5 600 euros, au titre de l'exercice 2019 (numéro simpa : 10836, dossier n° 2019_09678).

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec à l'association Compagnie Résonances, 8 rue Camille Flammarion (18e), un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 21 février 2019, dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'animation globale dans le 18^e arrondissement. La subvention est fixée à 1 500 euros, au titre de l'exercice 2019 (numéro simpa : 607, dossier n° 2019_09680).

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec à l'association Cafézoïde, 92 bis quai de la Loire (19e), un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 13 février 2019, dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'animation globale dans le 19^e arrondissement. La subvention est fixée à 13 000 euros, au titre de l'exercice 2019 (numéro simpa : 14445, dossier n° 2019_09681).

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec à l'association Plus Loin, 4 rue Paul-Jean Toulet (20^e), un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 22 février 2019, dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'animation globale dans le 20^e arrondissement. La subvention est fixée à 9 000 euros, au titre de l'exercice 2019 (numéro simpa : 13486, dossier n° 2019_09682).

Article 8 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec à l'association Davout Relais, 30 boulevard Davout (20^e), un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 21 février 2019, dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'animation globale dans le 20^e arrondissement. La subvention est fixée à 13 000 euros, au titre de l'exercice 2019 (numéro simpa : 167781, dossier n° 2019_09683).

Article 9 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec à l'association Les ateliers de Natéma, 65 rue des Haies (20^e), un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 21 février 2019, dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour son action d'animation globale dans le 20^e arrondissement. La subvention est fixée à 5 000 euros, au titre de l'exercice 2019 (numéro simpa : 19350, dossier n° 2019_09684).

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées au Chapitre 934 – Rubrique 428 - Destination 4280004 - Nature 6526 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO